

**ARRÊTÉ N°62/2021**

**PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON- A LA CADENCE UNIQUE**  
**De Madame LAUZIER Maria, Titulaire IRCANTEC**  
**Adjoint administratif territorial**

Le Maire de MAIRIE DE CHABOTTES,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;  
Considérant que Madame LAUZIER Maria remplit les conditions d'ancienneté et que sa valeur professionnelle justifie un avancement,

**-ARRETE-**

**Article 1** Madame LAUZIER Maria bénéficie d'un avancement d'échelon dans les conditions suivantes :

<b>SITUATION ANCIENNE</b>	<b>SITUATION NOUVELLE</b> à compter du 14/07/2021
Grade : Adjoint administratif territorial Echelle : Echelle C1 Echelon : Echelon n° 9 IB : 387 IM : 354  Ancienneté : 14/07/2018	Grade : Adjoint administratif territorial Echelle : Echelle C1 Echelon : Echelon n° 10  <b>IB : 401 IM : 363</b>  NBI : points

**Article 2** Le présent arrêté sera :  
- notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :  
- Président du Centre de Gestion,  
- Comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le :  
Maria LAUZIER



Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chabottes, le 28/07/2021  
Le Maire, Roland AYMERICH

